



CIF CDI et FIN DE CONGE PARENTAL

Par **Iris077**, le **12/03/2014** à **15:01**

Bonjour,

Je suis en congé parental à temps complet actuellement et cela jusqu'au 13 septembre 2014. J'envisage de suivre un congé individuel de formation or, celui-ci débutera le 03 septembre 2014. Il y a entre les deux congés, dix jours d'écart. J'ai tout de même adressé à mon employeur, une demande d'autorisation d'absence en lettre recommandée avec accusé de réception le 12 février 2014 et, à ce jour je n'ai pas de réponse de sa part. Je lui ai mentionné mes dates de début et, de fin de formation mais, je ne lui ai pas demandé de pouvoir mettre fin à mon congé parental. Mes questions sont les suivantes : Comme je ne peux pas cumuler deux congés, dois je considérer ma demande d'autorisation comme caduc bien que je serais sur la fin de mon congé parental? Par ailleurs puis-je faire une nouvelle demande à mon employeur avec un départ en formation qui débuterai à l'issue de mon congé parental ? Je vous remercie par avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **12/03/2014** à **21:45**

Bonjour,

Si vous ne demandez pas la prolongation du congé parental, c'est donc qu'il prend fin à la date prévue même s'il aurait mieux valu le préciser d'autant plus si vous envisagez un CIF qui prendra effet avant le terme initialement prévu, il vaudrait mieux essayer de mettre tout ça au point avec l'employeur...

Par **Iris077**, le **13/03/2014** à **13:16**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Concernant mon congé parental, c'était ma dernière année. D'après les recherches que j'ai faites, je ne peux pas cumuler deux congés et, donc si je souhaite suivre une formation en congé individuel de formation, celle-ci doit commencer à l'issue de mon congé parental.

Par conséquent, j'ai fait une nouvelle demande d'autorisation d'absence avec une formation qui commencera le 15 septembre 2014.

Comme vous le dites, j'aurai dû solliciter l'accord de mon employeur pour rompre mon congé parental pour suivre un CIF.

Merci en tout cas.

Par **P.M.**, le **13/03/2014** à **13:40**

Bonjour,

C'est bien ce que j'ai souligné ce chevauchement du CIF par rapport au congé parental même si pendant celui-ci vous pouvez suivre une action de formation non rémunérée...